

Conclusion finale du programme spécial en médecine humaine 2017-2020

Berne, le 20 mars 2026

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, case postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Conclusion finale du programme spécial en médecine humaine 2017-2020

Complément de swissuniversities au rapport final du 2 décembre 2021 en vue de la séance du Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles du 22 mai 2026

Le programme spécial en médecine humaine (PSMH) avait pour objectif d'augmenter durablement le nombre de diplômés de master en médecine humaine pour atteindre au moins le seuil de 1 300 d'ici 2025. Dans le cadre des contributions liées à des projets, la Confédération a alloué 100 millions de francs suisses à titre de financement de démarrage pour les années 2017-2020. Afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié, en particulier dans les soins de base, la priorité devait être donnée aux projets contribuant directement au renforcement de la collaboration interprofessionnelle et de la médecine de premier recours.

Lors de sa séance du 24 février 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance avec satisfaction du rapport final de swissuniversities sur le programme spécial en médecine humaine. A cette occasion, il a également chargé swissuniversities de dresser un bilan final en 2026 en prenant en compte les évolutions dans la formation en médecine humaine, en particulier l'augmentation du nombre de diplômés.

Le présent rapport final répond à ce mandat et complète le rapport final du 2 décembre 2021 en fournissant des chiffres actualisés sur les diplômés de master en médecine humaine et les capacités d'accueil en master. Il aborde en outre de manière synthétique la question de la pérennité des places d'études et rend compte des progrès réalisés dans les domaines prioritaires du PSMH, à savoir la promotion de l'interprofessionnalité et le renforcement de la médecine de premier recours. Les mesures mentionnées visent à illustrer à titre d'exemples les évolutions et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

Augmentation du nombre de diplômés de master en médecine humaine à 1 300 par an

L'objectif ambitieux consistant à faire passer le nombre de diplômés de master de 882 (2016) à 1 300 par an (2025) a été atteint, voire largement dépassé. Dès 2024, 1 381 diplômés de master en médecine humaine ont été décernés au total. Les chiffres officiels pour 2025 ne seront publiés par l'OFS qu'en juin 2026.

Tableau 1 : Nombre de diplômes de master en médecine humaine (2015-2024)

Année	BS	BE	FR	GE	LS	LU	SG	UZH	USI	Total
2015	138	200	0	135	158	0	0	259	0	890
2016	159	195	0	140	172	0	0	216	0	882
2017	163	178	0	159	189	0	0	252	0	941
2018	156	229	0	148	185	0	0	275	0	993
2019	166	228	0	149	189	0	0	283	0	1015
2020	187	234	0	157	211	0	0	322	0	1111
2021	184	240	0	151	220	0	0	293	0	1088
2022	195	246	37	159	224	0	0	303	0	1164
2023	198	235	38	136	208	31	24	314	47	1231
2024	212	305	33	171	242	40	33	289	56	1381

Source : [OFS](#) (état au 1^{er} juillet 2025)

Selon une enquête menée par swissuniversities auprès des différentes hautes écoles, environ 1 411 diplômes devraient être décernés en 2025. La tendance positive se poursuit ainsi et l'objectif de délivrer 1 300 diplômes a été dépassé en 2025 de manière encore plus nette que l'année précédente.

Tableau 2 : Enquête de swissuniversities sur le nombre de diplômes de master en médecine humaine en 2025

Année	BS	BE	FR	GE	LS	LU	SG	UZH	USI	Total
2025	202	328	36	142	255	43	44	294	67	1 411

Source : enquête de swissuniversities sur les chiffres provisoires des diplômés dans les hautes écoles (état en mars 2026)

Capacités d'accueil toujours stables dans les programmes de master en médecine humaine

Les nouvelles places d'études et les capacités d'accueil supplémentaires ont pu être maintenues. Les capacités d'accueil dans les programmes de master en médecine humaine des neuf universités sont restées stables depuis 2021, ou ont même connu une légère augmentation.

Tableau 3 : Capacités d'accueil en master de médecine humaine (2020-2026)

Année universitaire	BS	BE	FR	GE	LS	LU	SG	UZH	USI	Total
2020/2021	215	240	40	158	245	40	40	265	72	1243
2021/2022	225	340	40	158	245	40	40	265	72	1425
2022/2023	225	340	40	158	245	40	40	280	72	1440
2023/2024	225	340	40	158	245	40	40	280	72	1440
2024/2025	230	340	40	158	245	40	40	285	72	1450
2025/2026	230	340	42	158	245	40	40	285	72	1452
2026/2027	230	340	40	158	245	40	40	285	85	1463

Source : enquête menée par swissuniversities auprès des hautes écoles (état en mars 2026)

Les places d'études sont assurées à long terme

La pérennité des capacités d'accueil actuelles semble assurée. Pour cela, il est essentiel que le financement de base reste suffisant (notamment les contributions des collectivités responsables, les contributions AIU et les contributions de base selon la LEHE).

- À l'**Université de Berne**, par exemple, les recettes supplémentaires générées par l'augmentation des capacités de 100 places d'études se limitent aux contributions AIU supplémentaires (environ 12 millions par an). Cela n'est possible que grâce, entre autres, à diverses réformes du programme d'études.
- Le Joint Medical Master de l'**Université de Saint-Gall** ne sera pas prolongé au-delà de 2030. Une solution de remplacement est recherchée avec l'UZH et les hôpitaux de Suisse orientale afin de permettre la formation de 100 étudiant·es en master par volée à Saint-Gall. Le financement de base solide de ces capacités d'accueil fait actuellement l'objet de discussions entre l'UZH et le canton de Saint-Gall.

Renforcement de l'interprofessionnalité

Les mesures visant à promouvoir l'interprofessionnalité mentionnées dans le rapport final 2021 ont été pour l'essentiel poursuivies et développées à divers égards.

De nouvelles offres existent notamment dans les hautes écoles suivantes :

- **L'Université de Bâle** a élargi ses offres interprofessionnelles à tous les niveaux d'études (bachelor, master, année optionnelle obligatoire).
- **L'Université de Lucerne** a procédé à un développement et à une différenciation des axes prioritaires. Le Joint Medical Master avec l'UZH se concentre sur les axes prioritaires suivants : formation et collaboration interprofessionnelles, renforcement des soins de base et sciences des systèmes de santé. Dans le domaine de l'interprofessionnalité, diverses offres de formation ont été développées, notamment un module sur la collaboration interprofessionnelle et les modèles de soins en coopération avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et le centre de formation XUND, ainsi qu'un cours sur le thème « Discussions de cas éthiques interprofessionnels ».
- Le module de formation sur la « visite médicale interprofessionnelle » à l'**Université de Berne**, mentionné dans le rapport final de 2021, a entre-temps été mis en place.
- Le cursus de l'**ETH Zurich** fait actuellement l'objet d'une refonte dans le cadre d'une réforme interne de grande envergure. Le programme d'études innovant du BSc en médecine humaine reste clairement axé sur une formation d'excellence tournée vers la médecine de demain. Les axes prioritaires spécifiques à l'ETH, tels que la communication, les compétences numériques et l'interprofessionnalité, continueront d'être encouragés de manière ciblée.
- À l'**Université de Zurich**, les étudiant·es ont à choisir parmi cinq modules consacrés à la collaboration interprofessionnelle, dans le cadre desquels ils renforcent, parallèlement à leur année d'études optionnelle, leurs compétences en matière de collaboration avec d'autres groupes professionnels, en particulier avec les infirmiers et les infirmières. Ces modules comptent entre 40 et 60 heures de cours et sont proposés en coopération avec la ZHAW, le centre de formation Careum ainsi que le Centre de formation dans le domaine de la santé (ZAG).

Consolidation des offres dans le domaine de la médecine de premier recours

La médecine de premier recours continue d'être enseignée de manière renforcée comme thème transversal dans toutes les hautes écoles et est ancrée de manière longitudinale dans le programme d'études grâce à différentes mesures. Les mesures mentionnées dans le rapport final 2021, notamment les journées de stage obligatoires pendant l'année dédiée aux cours à option, l'implication des médecins de premier recours dans l'enseignement, les programmes de mentorat et la mise en avant explicite du rôle de la médecine de premier recours dans le système de santé, ont été pérennisées.

En outre, les nouvelles mesures suivantes, entre autres, ont été introduites depuis 2021 :

- À l'**Université de Bâle**, la médecine de premier recours est fortement représentée dans de nombreux domaines tels que la médecine d'urgence, les cours d'examen clinique ou les soins palliatifs. Les médecins de premier recours participent à divers projets optionnels. Désormais, le stage dans un cabinet de médecine de premier recours peut également être effectué sous forme de stage en bloc.
- À l'**Università della Svizzera italiana**, l'Istituto di Medicina di Famiglia a été fondé en 2024. L'objectif de ce nouvel institut est d'impliquer davantage les médecins de premier recours tessinois dans les activités académiques, en particulier dans l'enseignement, la formation continue et la recherche, afin de renforcer l'attractivité de la profession de médecin de premier recours. L'attractivité accrue de la médecine de premier recours aura également une influence positive à l'avenir sur l'offre de sujets de mémoires de master ainsi que sur les places de stage.
- L'**Université de Genève** a mené, entre 2022 et 2023, un programme pilote permettant aux étudiant·es de suivre une spécialisation en « soins de base ». Celle-ci comprend des cours dispensés dans des cabinets médicaux, la rédaction d'un mémoire de master dans le domaine de la médecine de premier recours et l'accompagnement des étudiant·es par des médecins de premier recours tout au long de leurs études. Le programme peut accueillir jusqu'à 20 étudiant·es. Actuellement, l'accent est mis sur la garantie d'un financement à long terme.
- Le programme d'études de master de l'**Université de Fribourg**, déjà fortement axé sur la médecine de premier recours, a également été renforcé au niveau du bachelior afin de susciter très tôt l'intérêt pour cette spécialisation. Ainsi, un stage d'observation d'une journée dans un cabinet de médecine de premier recours a été mis en place pour tous les étudiant·es de première année de bachelor et le nombre d'heures de cours consacrées à la médecine de premier recours a été augmenté.

Conclusion

Dans l'ensemble, il apparaît que les développements initiés dans le cadre du programme spécial en médecine humaine ont un effet durable : l'objectif de 1 300 diplômes de master a déjà été largement dépassé en 2024 et les capacités d'accueil sont assurées à long terme, à condition de disposer d'un financement de base solide.

L'ancrage systématique de la médecine de premier recours en tant que thème transversal et longitudinal dans tous les programmes d'études favorise l'orientation pratique, le développement des compétences et l'identification à la spécialisation. Le programme spécial en médecine humaine apporte ainsi une contribution importante à la garantie des soins de base et à l'amélioration de la qualité des soins en Suisse. D'autres facteurs qui exercent une influence bien plus grande sur le choix de la future spécialisation, tels que les conditions de travail et l'attractivité des différentes professions médicales ainsi qu'une phase de formation postgraduée bien conçue, ne relèvent en revanche pas de la compétence des hautes écoles universitaires, mais ne devraient pas être négligés dans le cadre d'une future réflexion globale.

Les mesures ciblées visant à promouvoir l'interprofessionnalité contribuent en outre à transmettre des compétences essentielles telles que la collaboration, la communication et la compréhension des rôles au-delà des frontières professionnelles.

Le programme spécial en médecine humaine peut donc être considéré dans l'ensemble comme une réussite.

swissuniversities